

Atelier n° 1

REDEFINIR LA RESISTANCE (JUDICIAIRE) : PROBLEMATIQUES, METHODES, ECRITURE

Communication présentée par
Liora ISRAEL

Cette communication constitue un premier retour sur ma thèse¹, orienté dans une double perspective : comment j'ai tenté d'y articuler sociologie et histoire, ce qui renvoie au cadre général de ces journées ; comment j'ai été amenée à traiter de la question de l'engagement en étudiant la résistance judiciaire, ce qui correspond au thème de cette session. Pour répondre à ces deux questions, je me situerai trois moments essentiels du processus de recherche en sciences sociales, à l'occasion desquels s'est posée la question de la redéfinition sociologique d'un objet historique relativement classique, celui de la Résistance pendant la Seconde guerre mondiale. Ce qui m'intéressait plus particulièrement, j'y reviendrai, était l'inscription multiple de cette forme de mobilisation dans le milieu des professionnels de la justice, c'est-à-dire parmi les avocats et les magistrats français. Faire une thèse sur les « robes noires dans les années sombres », en s'intéressant à la résistance dans ces milieux supposait ainsi un travail en plusieurs temps d'élucidation de l'objet de recherche.

Du point de vue problématique, il s'agissait de situer cet objet à l'entrecroisement des travaux préexistants, et ce dans deux disciplines. Du point de vue de la sociologie, la résistance judiciaire en tant que telle n'avait été prise en compte ni dans la socio-histoire des avocats, ni dans celle des magistrats : il fallait à la fois expliquer cet évitement et justifier l'intérêt d'une attention particulière portée aux engagements résistants des professionnels de la justice sous l'occupation. Du côté des historiens, j'étais confrontée à des approches dites de « sociologie de la résistance » qu'il m'a fallu comprendre et discuter. Ce travail d'éclaircissement, de délimitation mais aussi de critique – dans le sens positif et constructif du terme – m'a conduit à proposer une redéfinition du phénomène résistant, étudié dans les milieux judiciaires, qui ouvrait la voie à l'élaboration d'une procédure de recherche cohérente avec ces propositions.

Il ne faut pas néanmoins exagérer cette cohérence : bien évidemment, la recherche et l'exploitation des sources, l'élaboration progressive de résultats a été en partie parallèle, voire même consubstantielle au travail de problématisation. Néanmoins, il peut être intéressant de spécifier comment les interrelations entre sociologie et histoire propres à ce sujet se sont traduites du point de vue des procédures de recherche. Par exemple, une question qui m'a particulièrement intéressée consistait à rechercher dans l'archive ou le

¹ Liora Israël, *Robes noires, années sombres. La résistance dans les milieux judiciaires. Sociologie historique d'une mobilisation politique*, soutenue le 23 octobre 2003 à l'École Normale Supérieure de Cachan.

document la trace des modifications opérées dans les relations entre acteurs par les conditions sociales propres à cette période troublée, comme la clandestinité, le risque et l'importance du secret.

La question de l'articulation entre sociologie et histoire pour traiter de l'engagement s'est également jouée au niveau de l'écriture, dont je traiterai en conclusion. En effet, on peut (rapidement) caractériser l'écriture historique par l'importance de la narration et de la succession, alors que la sociologie non historique préfère en général superposer les angles d'approche relatifs à une même période d'observation. La réponse que j'ai proposée a consisté à construire le critère de la temporalité comme facteur dans les relations sociales afin de justifier l'adoption d'un plan somme toute chronologique, sans que cela soit totalement satisfaisant.

- I. Redéfinir la résistance (judiciaire) comme objet de recherche : la délimitation d'une problématique.

Comme je l'ai suggéré en introduction, la Résistance dans les milieux judiciaires n'a été traitée ni dans l'histoire de ces professions, ni dans leur sociologie. Ce double évitement de l'objet lui-même se devait d'être expliqué, avant de resituer cet objet relativement à des traditions de recherche proches nettement identifiées quant à elles.

- a. Expliquer l'absence.

Le plus facile est d'expliquer l'absence de la composante judiciaire dans l'historiographie de la résistance. La première raison tient à la faible importance numérique de ce groupe social dans la population en général, et dans la résistance en particulier, ce qui a conduit à ne pas le prendre en compte contrairement à d'autres groupes plus visibles ou mieux identifiés comme les cheminots ou les intellectuels, pour prendre deux pôles très différents. Au mieux, la résistance d'avocats et de magistrats a été abordée parce que des membres de ces professions participaient à des mouvements ou des réseaux (et on peut citer les noms de Gaston Deferre, Léo Hamon, Émile Laffon), ou exceptionnellement parce qu'un sous groupe identifiable, en l'occurrence le Front National des Juristes, faisait partie d'un ensemble plus vaste étudié, le Front National². On peut également expliquer l'absence de son versant judiciaire dans l'histoire de la Résistance par le caractère relativement récent de l'intérêt pour la justice en tant que telle, ses hommes et ses institutions, dans l'histoire politique du très contemporain.

Du côté de la sociologie historique des avocats et des magistrats, la question de la résistance dans les milieux judiciaires est absente des deux principales références relatives à l'histoire de la France. Concernant Lucien Karpik³, on doit constater que dans son histoire des avocats français du XIII^{ème}

² Daniel Virieux, *Le Front National de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France, Un mouvement de résistance. Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse de doctorat, Université Paris VIII. 1996.

³ Lucien Karpik, *Les avocats. Entre l'État, le public, le marché. XIII^{ème}-XX^{ème} siècle*, Gallimard, Paris, 1995.

au XX^{ème} siècle, il ne traite pas de la période de la Seconde guerre mondiale. On peut expliquer ce choix en soulignant que la période de l'occupation, marquée par les bouleversements politiques et caractérisée, y compris parmi les avocats, par les engagements politiques les plus extrêmes, se prête mal à son analyse fondée à la fois sur la mise en évidence de configurations de moyen terme, et sur l'hypothèse d'une affinité entre le libéralisme politique et la profession d'avocat. La seconde référence majeure, relative aux magistrats, n'élude pas la période de la Seconde guerre mondiale puisqu'elle lui est majoritairement consacrée : il s'agit du travail d'Alain Bancaud⁴. S'il évoque la question de la Résistance des magistrats dans son dernier livre, il le fait dans un chapitre intitulé significativement « Des juges trop ordinaires », traitant comme des cas non significatifs les exemples évoqués de magistrats résistants. En effet, son interprétation « culturaliste » de la profession de magistrat, cette dernière étant définie par l'obéissance et la déférence à l'égard du pouvoir -tempérées seulement par la peur de l'excès-, ne permet pas de comprendre autrement que comme des cas particuliers non représentatifs les trajectoires résistantes. Or, justement, ce qui va m'intéresser dans ma thèse, c'est de « sociologiser » ces cas particuliers, dont je n'élude pas le caractère numériquement minoritaire, afin de montrer comment s'articulent au plus près comportements résistants et pratiques professionnelles des magistrats et avocats étudiés.

L'hypothèse qui sous-tend le choix de cet objet d'études consiste à s'intéresser à un cas « limite », et constitue ainsi un pari sur la portée épistémologique de l'étude de ce type de situations historiques. Ces dernières sont conçues comme des « épreuves », au sens de Boltanski et Thévenot, qui permettent de manière quasi expérimentale de tester la validité, la robustesse, la répartition des normes généralement associées à une population (par exemple le positivisme des magistrats et le libéralisme des avocats). On se rapproche ainsi des perspectives tracées par Michel Dobry lorsqu'il écrit, justement à propos de la période : « Pour ce qui concerne les valeurs, une contre-épreuve⁵ nous est fournie, quelques temps après février 1934, par l'année 1940 qu'on peut considérer ainsi que le suggèrent, sur des registres différents, Paxton et Sternhell, comme une véritable "situation expérimentale" »⁶.

En l'occurrence, l'hypothèse principale qui structure ma thèse consiste à interpréter la résistance judiciaire comme un moment sociologique et historique de déconnexion entre la légalité et la légitimité dont l'association, selon Max Weber, caractérise l'évolution des sociétés modernes. En choisissant des avocats et des magistrats, chargés de faire appliquer la loi à travers leurs différentes fonctions judiciaires, qui choisirent d'encourager, de partager et de soutenir des pratiques qualifiées de terroristes et d'illégales par

⁴ Alain Bancaud, *Une exception ordinaire, La magistrature en France 1930-1950*, Gallimard, Paris, 2002.

⁵ Il s'agit dans ce cas de l'hypothèse de l'allergie de la société française au fascisme.

⁶ Michel Dobry, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la "Révolution fasciste" », *Revue française de sociologie*, 1989, vol. XXX, n° 3-4, p. 532-533.

le pouvoir en place, on est confronté à une situation empirique particulièrement intéressante de tension entre légalité et légitimité.

b. Situer par rapport à l'existant

Si je viens de signaler que la résistance judiciaire n'a été traitée ni dans la sociologie de ces professions, ni dans l'histoire de cette période, il faut néanmoins se demander si les approches existantes relatives à l'inscription de la Résistance dans différentes professions ou classes sociales pendant la Seconde guerre mondiale peuvent être transposées à l'étude de la résistance dans les milieux judiciaires. En effet, la question de l'articulation entre Résistance ou comportements résistants et groupes sociaux ou professionnels constitue un des points majeurs du développement des « nouvelles approches » de la Résistance en histoire. Plusieurs noms d'historiens sont associés à ce renouveau qui date des années 1980 et 1990, les concepts essentiels étant liés à des travaux (en général des thèses), qui peuvent être résumés comme suit : les concepts d'intentionnalité et de fonctionnalité développés par François Marcot⁷, l'accent porté par Laurent Douzou sur la notion de désobéissance⁸ et de façon concomitante sur l'entrée en Résistance⁹, les préoccupations relativement proches mais aux conclusions différentes d'Olivier Wieviorka, en particulier sur l'engagement¹⁰ et la prise de décision¹¹, l'insistance nouvelle sur la société civile portée par les travaux de Jacques Sémelin¹² ou encore, au niveau plus général de l'histoire de l'occupation, les travaux de Pierre Laborie sur l'opinion française sous Vichy¹³ et ceux de Philippe Burrin¹⁴ sur la capacité d'« accommodation » des Français. Cette énumération ne vise pas à résumer par des slogans des avancées historiographiques importantes, elle a pour fonction d'illustrer que cette histoire - qui fut longtemps celle, héroïque, des témoins et de leurs zélotes, ou à l'inverse de leurs ennemis politiques-, est devenue d'une certaine manière une histoire conceptuelle, et, chose plus rare, une histoire dont les cadres de référence apparaissent en partie communs. En effet, les trois recueils de textes¹⁵ les plus représentatifs de ce tournant de la fin des

⁷ François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », in *Le mouvement social*, n°180, juillet-septembre 1997, pp. 21-43.

⁸ Laurent Douzou, *La désobéissance. Histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins (1940-1944)*, Editions Odile Jacob, Paris, 1995.

⁹ Laurent Douzou, « L'entrée en résistance », in *Le mouvement social* n°180, *op. cit.*, pp. 9-20.

¹⁰ Olivier Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance : Défense de la France. 1940-1949*, Éditions du Seuil, Collection L'univers historique, Paris 1995 ; « À la recherche de l'engagement (1940-1944) », in *Vingtième siècle* n° 60 octobre-décembre 1998, numéro spécial « Les engagements du vingtième siècle ».

¹¹ Olivier Wieviorka, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision », in *Le mouvement social* n° 80, *op. cit.*, pp. 55-68.

¹² Jacques Sémelin, *Sans armes face à Hitler, La résistance civile en Europe (1939-1943)*, Préface de Jean-Pierre Azéma, coll. Petite Bibliothèque, Editions Payot, [1989],1998, Paris.

¹³ Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, Collection l'Univers Historique, Éditions du Seuil, Paris, 1990.

¹⁴ Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, Collection l'Univers Historique, Éditions du Seuil, Paris, 1995.

¹⁵ *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, sous la direction de

années 1980-années 1990 partagent plusieurs concepts importants, comme le thème de la fonctionnalité/intentionnalité de la Résistance, importé du travail de François Marcot vers de très nombreux travaux, et qui concerne justement la question de l'inscription sociale de la Résistance. Antoine Prost résumait d'ailleurs en 1997 les avancées historiographiques dans ce domaine en les ramenant à trois grandes préoccupations : « la prise en compte fine de la chronologie, l'attention aux intermédiaires et aux relais, et l'interrogation sur les motifs de l'engagement résistant, à travers le couple conceptuel intentionnalité/fonctionnalité »¹⁶.

C'est à travers le prisme de l'articulation entre groupes sociaux et résistance que l'on peut donc relire ici cette historiographie, du point de vue de ce que les auteurs eux-mêmes appellent une « sociologie de la résistance »¹⁷. Cette relecture permettra ensuite de proposer un mode alternatif d'analyse d'articulation entre groupes socio-professionnels et comportements résistants¹⁸.

François Marcot, à partir d'une thèse sur la Résistance dans le Jura, s'est orienté vers une réflexion sur la spécificité des agriculteurs dans la résistance puis dans un projet de « sociologie de la Résistance », fondée sur l'utilisation de la dichotomie « intentionnalité/fonctionnalité¹⁹ ». Celle-ci renvoie d'une part à un pôle intentionnel, celui des acteurs et des motivations qui les poussent à agir, et d'autre part à un pôle fonctionnel. Ce pôle fonctionnel est lui-même divisé d'une part entre une « fonctionnalité spécifique » qui concerne les champs d'action de la Résistance au niveau stratégique des groupes sociaux qui sont cruciaux pour son fonctionnement, et d'autre part au niveau plus général une fonctionnalité « sociale » qui « décrit des

Laurent Douzou, Robert Frank, Denis Peschanski et Dominique Veillon, Colloque international réuni à l'École Normale Supérieure de Cachan, 16-18 novembre 1995, 547 p. [Préactes du colloque] ; *Le Mouvement social* (1997) « Pour une histoire sociale de la Résistance », *op. cit.*, *La Résistance et les Français. Nouvelles approches*, décembre 1997, Cahier de l'IHTP n° 37.

¹⁶ Antoine Prost, « Résistance et société : quels liens ? », in *Le Mouvement social*, Juillet-Septembre 1997, , *op. cit.*, pp. 3 à 8.

¹⁷ En particulier en ce qui concerne F. Marcot, mais on retrouve l'usage de cette formule aussi bien dans la thèse d'O. Wieviorka que dans les travaux de Jacqueline Sainclivier.

¹⁸ Dans ce même numéro spécial du *Mouvement social*, les articles d'Anne Simonin et de Gisèle Sapiro consacrés respectivement au Comité Médical de la Résistance et au Comité National des Écrivains sont certainement plus proches de l'approche que j'ai cherché à établir. Néanmoins, le caractère très délimité de leurs objets, tant par l'accent porté sur quelques personnalités de premier plan que par le choix de mouvements définis d'emblée par leur assise professionnelle, ne permet pas de dégager une véritable posture méthodologique alternative aux autres textes du recueil, alternative qui par contre est bien posée dans Gisèle Sapiro dans *La guerre des écrivains op. cit.* . En effet, elle y adopte nettement une posture sociologique inspirée des travaux de P. Bourdieu, fondée sur l'idée de champ et sur l'hypothèse d'une homologie entre positions, dispositions et prises de positions.

¹⁹ F. Marcot dit à la fois ne pas souscrire à la sociologie fonctionnaliste et se réfère aux travaux de Merton : on peut en déduire qu'à la sociologie parsonienne des systèmes sociaux il préfère la sociologie mertonienne aux ambitions plus limitées, bien que fondée elle aussi sur un primat fonctionnaliste, c'est-à-dire sur l'idée de fonctions sociales remplies par les différentes institutions. D'ailleurs le choix même d'un concept tel que « fonctionnalité de la Résistance » indique bien que c'est cette hypothèse qui régit cette approche de la Résistance.

mécanismes inhérents à tout mouvement social et qui ne sont pas spécifiques à la Résistance »²⁰. Cette approche peut être illustrée à différents niveaux, à l'aide des exemples de F. Marcot ou des travaux qui utilisent ce référent. Par exemple, on peut dire des cheminots qu'ils ont une importance « fonctionnelle » pour la Résistance²¹, dans la mesure où ils peuvent agir sur et par un moyen de transport important. Quant à la « fonctionnalité sociale », elle permet d'expliquer la surreprésentation des cadres et professions intermédiaires dans la résistance mise en évidence à travers les cartes CVR (Combattant Volontaire de la Résistance)²² par l'inscription de la résistance dans la société et ses mécanismes de représentation (qui tendraient à privilégier ces mêmes catégories dans le jeu politique).

Cette double dichotomie apparaît discutable sur le plan de la méthode sociologique, puisque les critères permettant de distinguer l'intentionnalité de la fonctionnalité puis les différentes formes de fonctionnalité ne sont pas énoncés. Ce sentiment est renforcé par la manière dont l'application de ce modèle conduit à essentialiser des catégories sociales, par exemple en les hiérarchisant plus ou moins implicitement selon les « fonctions » qu'elles seraient plus ou moins aptes à remplir dans l'intérêt de la Résistance. Outre le cas des cheminots déjà évoqué, un exemple en est donné dans la conclusion de l'article de Dominique Veillon et Jacqueline Sainclivier sur les différences sociales entre réseaux, mouvements, et maquis, dans laquelle elles aboutissent à la conclusion selon laquelle « cette implication inégale des catégories sociales est aussi sensible quand on observe leur poids dans la population, que l'on se place en termes de quantité (agriculteurs) ou de qualité (élites) »²³. L'essentialisation des catégories sociales en relation avec le rôle que « la » Résistance entend(ra)it leur faire jouer se double alors d'une vision différenciée des groupes sociaux en fonction de leur valeur supposée.

Pour passer de l'idée d'une fonctionnalité spécifique des catégories sociales à l'inscription sociale de pratiques résistantes, les historiens ont besoin d'expliquer comment la fonctionnalité que revêtirait tel ou tel groupe pour la Résistance parvient à s'incarner dans la mobilisation de celui-ci. Laurent Douzou écrit ainsi « en 1943, la Résistance demande aux paysans ce qu'ils sont le plus disposés à accomplir [...] »²⁴, alors qu'Olivier Wieviorka évoque « la vulnérabilité du monde ouvrier, dans le Nord par exemple » que l'on peut opposer à la « satiété repue de la paysannerie » pour expliquer « la prédisposition de certains groupes à s'engager dans la Résistance »²⁵.

²⁰ F. Marcot, « Pour une sociologie de la résistance... », *op. cit.*, p. 27

²¹ Comme l'illustre le titre d'un des articles du *Mouvement social* n°180 : « La Résistance des cheminots : le primat de la fonctionnalité plus qu'une réelle spécificité », par Christian Chevandier, pp. 147-158.

²² Cette méthode a été utilisée par exemple par Serge Barcellini dans « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », pp. 151-183, in *La Résistance et les Français : Villes...*, *op. cit.*

²³ Dominique Veillon et Jacqueline Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », in *Le mouvement social* n°180, *op. cit.*, p. 54.

²⁴ Laurent Douzou, « Organisations et modes de fonctionnement de la Résistance », Cahier de l'IHTP n°37, *op. cit.*, p. 114.

²⁵ Olivier Wieviorka, « Structurations, modes d'interventions... », *op. cit.*, p. 58.

L'opérateur analytique qui permet de passer de la catégorie à sa mobilisation consiste ainsi souvent à personnaliser le groupe et à analyser ses évolutions en termes psychologiques. Les acteurs disparaissent ainsi dans un ensemble, catégorie professionnelle ou groupe social, que l'on dote d'une réactivité variable à un contexte, voire aux intentions ou aux « demandes » de « la » Résistance.

Ce mode d'analyse conduit souvent les historiens à doter, par contraste, les individualités fortes qui apparaissent aujourd'hui comme ayant été les chefs de la Résistance de capacités quasi-magiques, qu'il soit fait référence à leur charisme, à leur fonctionnement monarchique²⁶ ou au contraire (ce qui revient sociologiquement au même²⁷) à la naturalité de l'exercice de leur pouvoir²⁸. Ainsi, la distinction entre fonctionnalité et intentionnalité, même si les auteurs et en premier lieu F. Marcot lui-même soulignent l'interdépendance des phénomènes auxquels renvoient ces deux termes, revient de fait à situer l'intentionnalité du côté micro-sociologique des acteurs, ce qui conduit presque mécaniquement à sur-représenter dans l'analyse de ces comportements « intentionnels » les résistants au sujet desquels nous disposons d'autobiographies, correspondances ou mémoires. Or il est sociologiquement probable que les acteurs qui ont choisi de (ou que l'on a sollicité pour) produire le récit de leur activité ont joué un rôle important dans la résistance, et/ou appartenaient plutôt aux classes moyennes et supérieures, en particulier pour ceux qui ont écrit leurs mémoires. La recherche d'intentions imputables à des individus et repérables dans des archives ou documents conduit ainsi à centrer le plus souvent l'intérêt sur les « chefs » ou les « dirigeants » de la résistance, eux-mêmes plutôt issus des classes moyennes ou supérieures²⁹. À l'inverse, dans l'analyse, la fonctionnalité est renvoyée aux masses, c'est-à-dire aux groupes sociaux, d'autant plus essentialisés qu'ils sont moins individualisables. Du point de vue de ces groupes nombreux et peu différenciés, l'intentionnalité apparaît alors relever non plus des acteurs mais de la « Résistance » comme supra-acteur, dont les intérêts commanderaient le rôle joué par tel ou tel groupe. Cette approche peut-être résumée par la formule suivante de François Marcot : « la sociologie de la Résistance est d'abord le reflet des besoins de la Résistance »³⁰.

²⁶ Olivier Wieviorka, partie intitulée « Le pouvoir des grands chefs », dans « La prise de décision », in *La Résistance et les Français : Villes...*, *op. cit.*

²⁷ Cf. Marc Bloch *Les rois thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*; préface de Jacques Le Goff, Éditions Gallimard, Paris, 1993 (pour la nouvelle édition) [1924].

²⁸ C'est l'une des conclusions auxquelles L. Douzou aboutit dans son article important – qui sera discuté plus loin – Laurent Douzou, « La démocratie sans le vote. La question de la décision dans la résistance », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 140, décembre 2001, pp. 57-67.

²⁹ Serge Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », in *La Résistance et les Français : Villes...*, *op. cit.*, pp. 151-182.

³⁰ François Marcot, « Les paysans et la Résistance : problèmes d'une approche sociologique », in C. Bougeard et J. Sainclivier (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995. Cité par Daniel Virieux, in « Résistance-professions : un rapport sans histoire(s) », *Le mouvement social*

Si ces recherches ont indubitablement ouvert des pistes nouvelles, notamment en posant la question des appartenances sociales des acteurs dans leurs relations à l'engagement, elles en sont restées à une approche quelque peu naïve de la sociologie, essentiellement statistique et par là même souvent essentialiste. En projetant sur des résultats construits *a posteriori* des explications causales généralisantes, ces auteurs en viennent ainsi à contredire, concernant la plus grande partie des résistants, la manière dont ils définissent par ailleurs, comme avant tout « intentionnelle », l'engagement des acteurs dans la Résistance. En effet, lorsqu'est mise en évidence une fonctionnalité différenciée des groupes sociaux en fonction des intérêts de la Résistance, l'appariement de l'une aux autres est expliqué par une certaine passivité et une réactivité purement sociale pour les groupes sociaux les plus défavorisés (ouvriers non spécialisés, paysans). En ce qui concerne les groupes moins nombreux et davantage dotés en compétences ou, pour utiliser le langage de P. Bourdieu, en capital social, ils sont en général décrits comme étant plus à même à la fois de prendre leur distance à l'égard du régime, et de fournir des ressources adéquates dans l'action. Ce dernier point est vérifié que l'on parle de classes d'âge (D. Veillon et J. Sainclivier signalent que « F. Leclère et M. Granet soulignent que les tâches difficiles qui sont celles d'un réseau conviennent à des gens d'expérience » pour expliquer la surreprésentation des 40-55 ans³¹), ou de groupes sociaux. L'historiographie du communisme, si elle valorise des groupes différents, n'en reproduit pas moins les mêmes schémas, comme l'illustre cette analyse de Daniel Virieux, « les milieux ruraux, les cadres supérieurs de l'économie et les professions étroitement liées au service de l'État [...] sont moins disposés à résister - au moins jusqu'à la fin de 1942 - que la plupart des milieux ouvriers ou intellectuels »³².

La transposition de classifications sociales ou professionnelles à un registre des dispositions, malgré sa tonalité sociologique, tombe nous semble-t-il dans le travers téléologique maintes fois évoqué, puisque les engagements différenciés et périodisés connus de l'historien *a posteriori* sont expliqués en fonction de caractéristiques essentialisées qui seraient portées par des groupes sociaux, de manière quelque peu intemporelle. Le poids du contexte propre à la période, dont la brutale influence sur les formes antérieures de cohésion sociale a par ailleurs été mise en évidence³³, semble

n°80, *op. cit.*, p. 116. La même idée plus détaillée se retrouve dans une autre publication de F. Marcot : « Si, en théorie, tout le monde peut faire de la résistance, en pratique la Résistance recrute dans des cercles privilégiés qui correspondent aux besoins de l'action, qui évoluent avec le temps ». François Marcot, « Dans quelle mesure les villes exercent-elles un pouvoir de commandement et d'orientation sur la Résistance dans son ensemble ? », in *La Résistance et les Français : Villes...*, *op. cit.*, pp. 215-228, p. 216.

³¹ Dominique Veillon et Jacqueline Sainclivier, « Quelles différences sociales... ? », *op. cit.*,

³² Daniel Virieux, « Résistance-Professions, un rapport sans histoire ? », in *Le mouvement social*, *op. cit.* p. 115.

³³ Notamment par Paxton dans les pages qu'il consacre aux lendemains de la défaite. Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, *op. cit.*

dès lors quelque peu négligé. Dans ses travaux portant sur les écrivains pendant la guerre, Gisèle Sapiro a justifié un tel décalage entre des évolutions sociales lentes et chronologie politique plus rapide, en évoquant la « coexistence de différentes logiques mais aussi de temporalités différentes dans un état donné du champ littéraire : la rapidité de la défaite et des événements qui lui succèdent contraste avec l'inertie des représentations et la lenteur (variable) des réajustements »³⁴. Si cette citation a le mérite de clarifier ce postulat sous-jacent dans nombre de travaux d'un décalage temporel du social et du politique, il reste à expliquer comment, et dans quelles conditions, se produit éventuellement un tel décalage, et à penser plus généralement de la manière dont interagissent les niveaux individuel, collectif (et notamment socio-professionnel) et national dans les processus étudiés.

c. Redéfinir sociologiquement la résistance.

Une première étape a consisté à redéfinir la résistance comme une « société des individus », au sens d'Elias, indissociablement plurielle et composée d'individualités³⁵ et à propos de laquelle on pourrait aussi écrire : « Qu'est-ce donc que la structure de cette société que nous constituons tous ensemble, et que pourtant personne d'entre nous, ni nous tous réunis, n'avons voulue ni projetée telle qu'elle existe aujourd'hui, et qui n'existe pourtant que par la présence d'une multitude d'hommes et ne continue à fonctionner que parce qu'une multitude d'individus veulent et font quelque chose, mais dont la construction et les grandes transformations historiques ne dépendent cependant manifestement pas de la volonté des individus ? ». Concernant la résistance, le terme de multitude est certainement exagéré, mais largement compensé, en termes d'incertitude et d'absence de coordination, par la dispersion et la clandestinité des acteurs. Cette perspective est utile pour trouver un autre chemin permettant d'articuler groupes sociaux ou professionnels et comportements résistants, et traiter plus particulièrement de la résistance dans les milieux judiciaires.

En effet, postuler une homogénéité préalable au groupe ou aux sous-groupes qui la composent, serait occulter ce qui fait l'intérêt d'un sujet qui se révèle aussi restreint, c'est-à-dire la capacité à étudier les modalités concrètes d'articulation entre des registres professionnels, des ancrages locaux, des individualités au passé différent, sans renvoyer le particulier à l'individuel et le général au groupe social postulé. Ou encore, pour reprendre la terminologie analysée plus haut, sans renvoyer l'intentionnalité à des acteurs atomisés, et la fonctionnalité à des groupes sociaux réifiés *a posteriori*. Les termes d'interdépendance et d'entrecroisement utilisés par N. Elias permettent de penser les relations complexes entre le niveau individuel et la structure sociale, l'imbrication des relations sociales étant rendue de façon métaphorique à travers l'exemple du filet :

³⁴ Gisèle Sapiro, *La guerre des écrivains*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997, p. 13.

³⁵ Norbert Elias, *La société des individus*, Éditions Agora Pocket, 1987, p. 37.

Un filet est fait de multiples fils reliés entre eux. Toutefois ni l'ensemble de ce réseau, ni la forme qui prend chacun de ces différents fils ne s'expliquent à partir d'un seul de ces fils, ni de tous les différents fils en eux-mêmes ; ils s'expliquent uniquement par leur association, leur relation entre eux. Cette relation crée un champ de force dont l'ordre se communique à chacun des fils, et se communique de façon plus ou moins différente selon la position et la fonction de chaque fil dans l'ensemble du filet. La forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble du réseau. Et pourtant ce réseau n'est rien d'autre que la réunion de ces différents fils, et en même temps chaque fil forme à l'intérieur de ce tout une unité en soi ; il y occupe une place particulière et prend une forme spécifique³⁶.

Cette image peut être transposée à l'histoire qui nous occupe, au-delà même de l'homologie entre réseau social et réseau de résistance. Ce filet, c'est la société, et les tensions auxquelles il est soumis sont déterminées par l'histoire. Les membres des professions judiciaires sont pris dans cette étoffe, se « croisent » en quelque sorte dans cet espace social et physique que nous nommons « milieux judiciaires » mais ne s'y réduisent pas. Au sein de cet espace judiciaire, certains fils représentent les membres de la Résistance, le tissage progressif fait que certains apparaissent tandis que l'histoire détricote d'autres appartenances pourrait-on dire pour développer la métaphore... Et la mort ou la répression déchirent parfois ce filet. Cette métaphore du filet est d'autant plus adaptée qu'elle se rapproche de la métaphore adoptée par Germaine Tillon de la Résistance comme « toile d'araignée », tissée par des « têtes chercheuses » qui ont permis, peu à peu, par l'intermédiaire de relations personnelles, qu'entrent en relation des groupes avec d'autres groupes, puis des groupes avec des réseaux³⁷.

Analyser la résistance dans les milieux judiciaires consiste alors à déterminer des interrelations de plusieurs ordres, des professions judiciaires dans la société de l'Occupation, de la Résistance dans les milieux judiciaires, mais aussi des juristes résistants dans la Résistance comme mouvement, en prenant en compte –autant que possible– le point de vue des acteurs et l'évolution partiellement invisible pour eux de l'ensemble. Ces entrecroisements mouvants, bouleversés par les événements et traversés par les différences géographiques, étant par ailleurs accessibles avant tout par l'intermédiaire des archives, font ressembler cette étoffe à un tissu ancien patiemment reconstitué et en partie détruit. Mais ils ont aussi permis de produire, il faut l'espérer, une représentation à la fois compréhensive au sens weberien et sensible au cours de l'histoire de l'engagement des professions judiciaires dans la résistance pendant la Seconde guerre mondiale. Si la dimension relationnelle et configurationnelle a ainsi été placée au centre de l'analyse, cela n'a pourtant pas été au détriment de l'étude des activités sociales. En particulier, le droit en tant qu'il était un vecteur commun d'action

³⁶ *Idem.*, p. 70-71.

³⁷ G. Tillon « Première résistance en zone occupée », *Esprit*, numéro spécial « Les vies de Germaine Tillon », février 2002. p. 114.

et d'expression propre aux professionnels de la justice, y compris dans leurs formes de résistance spécifique, a été, pour reprendre la formule de Dworkin, « pris au sérieux ».

- II. « Bricoler » une méthode pour reconstituer des engagements, entre questions sociologiques et matériaux historiques.

La méthodologie adoptée dans cette thèse ne repose sur aucune innovation majeure, elle ne préconise pas l'usage de techniques particulièrement innovantes. Ce n'est pas tant d'innovation dont il sera question dans cette partie que de la présentation de quelques passerelles bricolées « concrètement » entre des interrogations sociologiques et des matériaux historiques. Il s'agit ainsi de revenir sur quelques manières concrètes de poser au passé les questions relatives notamment à l'engagement et au risque que le sociologue pose habituellement à ses contemporains.

- a. Faire apparaître les logiques de l'engagement dans la profession.

Une autre des raisons qui permet d'expliquer pourquoi la Résistance judiciaire est méconnue renvoie à l'éclatement des sources permettant de reconstituer cette histoire. En particulier, si l'on veut, comme j'ai tenté de le faire, comprendre à la fois les logiques professionnelles de ces engagements, et la manière dont les différents mouvements de résistance pouvaient investir les professionnels du droit d'objectifs et de missions spécifiques, il faut appréhender cette résistance tant du point de vue des régulations professionnelles que des organisations de la Résistance : c'est pourquoi j'ai distingué une « résistance des professions », mettant en évidence les contraintes et les espaces propres à chacune des deux professions étudiées (avocats et magistrats), et une « résistance judiciaire organisée », elle-même subdivisée en fonction de l'orientation politique des dits mouvements, d'origine communiste ou non.

La « résistance des professions » telle que je l'ai construite était complexe à faire apparaître, puisqu'elle ne relevait pas à proprement parler d'organisations constituées mais visait à mettre en contexte, dans les instances judiciaires transformées de la période de l'occupation, des trajectoires d'avocats et de magistrats résistants dont les pratiques avaient reposé sur leur insertion professionnelle. J'ai distingué pour ce faire avocats et magistrats, et je vais essayer de présenter successivement relativement à ces deux professions certains des choix méthodologiques adoptés pour présenter l'articulation entre régulation professionnelle et résistance judiciaire, entre profession et engagement.

Concernant les avocats, il s'agissait de préciser l'importance des Conseils de l'Ordre comme instances de régulation de la profession, en particulier dans le cas de Paris, qu'il s'agisse de promouvoir de concert avec les autorités de Vichy une nouvelle législation (loi du 26 juin 1941), ou au contraire d'émettre sur la base des règles et des valeurs de la profession des protestations lorsque la souveraineté des Conseils de l'Ordre sur l'inscription au Tableau ou le secret professionnel étaient menacés. Il a donc fallu

reconstituer l'évolution de ces instances professionnelles dans leurs rapports aux autorités, en consultant en particulier les registres de délibérations de plusieurs Conseils de l'Ordre français et les archives de la Chancellerie relatives à cette profession. En regard, j'ai essayé de dégager des points d'intersection entre ces régulations traditionnelles et des enjeux politiques, autour de questions comme l'indépendance de la profession, la capacité maintenue de « défendre » des résistants dans les prétoires ou la question de l'accès aux prisonniers, permettant de poser la question de la détermination du comportement « résistant » en actes. Ainsi, dans quelle mesure pouvait-on considérer que la défense d'un résistant devant la justice pouvait s'apparenter à la défense de la résistance ? Pour répondre à cette question, j'ai par exemple analysé en détail une plaidoirie du célèbre avocat Maurice Garçon prononcée devant le Tribunal d'État, publiée par l'auteur lui-même clandestinement sous l'occupation sous le titre éloquent de « plaider ».

La mise en évidence des formes pratiques d'articulation entre pratiques professionnelles et pratiques résistantes des avocats est ainsi passée par la recherche de points saillants caractéristiques de la fonction paradoxale assignée à la justice sous l'occupation, dans laquelle les avocats eux-mêmes se trouvaient dans une situation particulièrement complexe. Leurs institutions étaient préservées, et même érigées en modèles de l'organisation corporatiste prônée par le régime, en même temps que leur activité de défenseur, en particulier des résistants et autres opposants politiques, contrariait les objectifs de la répression politique et étaient ainsi régulièrement mise en cause.

En ce qui concerne les magistrats, il a fallu méthodologiquement agir en deux temps. Si une certaine proximité peut être dégagée entre l'exercice de la profession d'avocat et la résistance (en montrant par exemple que la logique de la défense pouvait se poursuivre dans certains cas de la défense des résistants à celle de la résistance), à l'inverse la profession même de magistrat peut sembler antithétique avec l'idée d'une insoumission au régime. Cette difficulté à penser la résistance des magistrats se heurte en effet à l'habitude de lier positivisme des juristes et soumission des magistrats au pouvoir. Cette grille d'analyse a été développée en référence à l'histoire de la France pendant la Seconde guerre mondiale³⁸, mais aussi à propos de l'Allemagne nazie ou dans l'analyse des usages de la justice en régime dictatorial comme l'a montré Mark Osiel³⁹. Elle semble ainsi compromettre de penser autrement que sur le mode du refus individuel et moral la résistance de magistrats à la légalité officielle, puisque le corps dans son ensemble se serait soit drapé, soit enfoncé, dans un « neutralisme positiviste », pour reprendre une expression d'A. Bancaud, véritablement culturel. Poser la

³⁸ Danièle Lochak (1989), « La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme », in *Les usages sociaux du droit*, Paris, CURAPP-PUF, 252-286 ; Danièle Lochak, (1994), « Le juge doit-il appliquer une loi inique ? », in *Juger sous Vichy*, n°28. Collection le Genre Humain, Paris, Éditions du Seuil ; Alain Bancaud, *op. cit.*

³⁹ Mark J. Osiel, 1995). « Dialogue with Dictators : Judicial Resistance in Argentina and Brazil ». *Law and Social Inquiry*, 20 (2), 482.

question des logiques sociales de la résistance des magistrats suppose ainsi de sortir de ce modèle explicatif fondé sur une culture homogène des juristes en général et des magistrats en particulier. J'ai donc choisi d'adopter une lecture « réaliste » -au sens de la théorie du droit nord-américaine- de la pratique des magistrats, qui permet de comprendre qu'un usage positiviste du droit a aussi pu servir de point d'appui à des activités résistantes (par le formalisme ou le littéralisme), le jusnaturalisme ou recours à des principes supérieurs au droit pouvant quant à lui s'être traduit par des attitudes de refus (le refus de prêter serment de Paul Didier) ou par la soumission (lorsqu'un magistrat adoptait les critères politiques de l'occupant plutôt que ceux du droit français). Une fois cette nouvelle posture adoptée, on pouvait relire au prisme de cette lecture « réaliste » les activités résistantes de magistrats en les réinscrivant dans des pratiques professionnelles, des usages concrets du droit.

Ces comportements résistants ont notamment été reconstitués grâce aux dossiers disciplinaires, datant de la période de l'occupation, encore disponibles dans les dossiers personnels de ces magistrats⁴⁰. La recherche minutieuse de comportements de juges alors repérés comme déviants a permis de faire apparaître des exemples précis de résistance inscrits dans la pratique professionnelle. Le refus exprimé par un magistrat de suivre un procureur dans ses réquisitions visant des résistants, en invoquant le patriotisme de ces derniers, ou encore l'aide à la fuite ou à l'évasion de personnes mises en cause dans des dossiers par un membre du Parquet sont quelques exemples de comportements ainsi identifiés. L'étude de ces épisodes permet de mettre en évidence les logiques multiples dans lesquelles des magistrats pouvaient agir, contraints par l'institution judiciaire et le respect (au moins apparent) des règles du droit, mais aussi détenteurs d'une position stratégique dans l'appareil de répression (cette position elle-même devant être spécifié selon la position dans l'appareil judiciaire : parquet, instruction, jugement). L'étude de ces comportements encore une fois « limites », repérés comme « déviants » sous l'occupation par les autorités françaises ou allemandes, ou reconstitués après-guerre, illustre la multiplicité et la complexité des usages du droit et de l'institution judiciaire, y compris dans un contexte répressif ; mais aussi les logiques sociales et professionnelles qui restent perceptibles, y compris dans ces situations limites.

Pour les avocats comme pour les magistrats, il a fallu ainsi articuler des sources différentes rendant compte aussi bien de logiques institutionnelles (archives des barreaux, de la Chancellerie) que de trajectoires individuelles dont les traces sont parfois ténues (dossiers personnels, notices nécrologiques). La reconstitution de pratiques concrètes de résistance fondées sur l'investissement de ressources professionnelles spécifiques a été progressive et sensible à la manière dont les acteurs eux-mêmes ont pu développer peu à peu ces modalités d'action : plutôt que de postuler une « fonctionnalité » de la profession, il s'agissait d'établir comment les acteurs

⁴⁰ Archives du Ministère de la Justice déposées au Centre des Archives Nationales de Fontainebleau.

avaient pu, à l'intersection de leurs motivations politiques et de leurs contraintes professionnelles, faire apparaître des modalités d'action fragiles en fonction de leurs contextes d'action.

b. Portée et limites de l'analyse de la résistance judiciaire comme action collective.

Si l'un des enjeux de la redéfinition de la résistance (judiciaire) était de penser la profession non comme une fonctionnalité évidente mais comme des possibilités d'action investies en situation par les acteurs, il s'agit de comprendre ce qui apparaît également dans les archives, à savoir la manière dont la constitution d'organisations plus ou moins fondées sur cette base professionnelle a permis la circulation des pratiques, la consolidation de rhétoriques, la diffusion de modèles cognitifs d'interprétation du conflit propres aux juristes (c'est-à-dire fondés sur le droit comme outil d'analyse de la situation). Cette relecture de plusieurs organisations de résistance au prisme des théories récentes de l'action collective⁴¹ posait notamment, outre des problèmes de reconstitution proches de ceux qui viennent d'être évoqués, des enjeux méthodologiques spécifiques, tenant à la difficulté à transposer à des périodes passées des interrogations imaginées relativement à des phénomènes plus contemporains, en référence à des sociétés généralement gouvernées démocratiquement, et accessibles empiriquement par des méthodes comme l'entretien ou la passation de questionnaires qui bien sur étaient exclues dans mon cas. La question méthodologique a donc été double : comment poser de manière pertinente à un matériau historique ce type de questions, et quels enseignements cela apportait-il sur les théories de l'action collective de manière plus générale ?

Les théories de l'action collective et en particulier les analyses de Doug Mc Adam⁴² et de David Snow⁴³, ont été privilégiées dans ma thèse pour saisir les enjeux de la résistance en termes de mobilisations de ressources comme de coordination entre acteurs. Mais ces phénomènes sont modifiés par l'introduction de ces variables propres à l'Occupation que sont le risque et la clandestinité, qui obligent à penser différemment les routines d'interaction autant que les modalités d'interpellation dans la mobilisation. L'attention fine portée aux textes produits sous l'occupation, y compris les brouillons disponibles dans les archives, donne accès aux éléments cruciaux dans la préparation de tracts ou de revues clandestines constitués par l'anticipation du public et de sa réception, et le développement de rhétoriques

⁴¹ Sur ces nouvelles perspectives, voir Daniel Céfaï et Danny Trom (sous la dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Raisons Pratiques n°12, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001.

⁴² Et tout particulièrement deux de ses articles : Doug McAdam, « Recruitment of High-Risk Activism : The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, vol 92 n°1, 1986 ; et (avec Ronelle Paulsen) « Specifying the Relationship Between Social Ties and Activism », *American Journal of Sociology*, vol 99 n°3, 1993.

⁴³ David Snow, E. Burke Rochford, Steven K. Worden, and Robert D. Benford. « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986.

particulières destinées à convaincre de la justesse d'un engagement, à désigner des alliés et des ennemis, à prévoir des échéances et à promettre des vengeances ou des mises en oeuvre. Si les textes destinés à convaincre révèlent ainsi les mécanismes de la persuasion portés par les publications clandestines, d'autres textes destinés à rester secrets, en particulier les rapports ou courriers internes aux organisations, donnent des clés qui correspondent à la fois aux objectifs visés par ceux qui animaient et organisaient ces mobilisations, ainsi qu'aux évaluations croisées d'une part des différentes organisations de la résistance et d'autre part des organisations de résistance et des instances chargées de leur répression. Les mobilisations étudiées, mieux comprises grâce aux éléments soulignés par les théories de l'action collective (coordination, cadrage, jeu avec les opportunités en contexte), doivent également pour être comprises être resituées dans un contexte de danger et d'incertitude. Cela signifie qu'il faut les inscrire dans des jeux d'acteurs en partie brouillés par un espace public que l'on peut qualifier au mieux de parcellaire, qui empêche d'adopter des modèles de rationalité qui postuleraient une circulation de l'information plus transparente et moins dangereuse ; en insistant sur le fait que la libre expression des opinions, en particulier hostiles au régime, était entravée et ne pouvait émerger que sous des formes clandestines.

S'il est nécessaire de donner tout leur poids et leur importance proprement sociale à ces éléments, la référence aux théories de l'action collective ainsi amendée ne permet pas de rendre compte des toutes les formes prises par la résistance dans les milieux judiciaires, et en particulier des formes correspondant à la résistance dite passive ou civile⁴⁴. Contrairement à d'autres acteurs sociaux, un magistrat isolé pouvait à lui seul produire dans des limites variables (tenant à son environnement professionnel et à sa position) un certain freinage de la répression. Subies du fait de l'isolement ou choisies par souci de discrétion et d'efficacité, ces formes de résistances civiles, souvent plus individuelles que collectives, doivent également être prises en compte dans leur complexité et leur complémentarité avec des formes plus organisées d'action.

Faire de la sociologie historique, c'est donc très concrètement poser aux événements passés des questions souvent forgées pour l'étude du présent, et qui demandent à être reconfigurées pour tenir compte à la fois des spécificités de la période et des éléments empiriques lacunaires, dispersés, fragmentaires auxquels on peut être confronté : on ne peut les produire en commandant une nouvelle enquête, en faisant passer un questionnaire, en réalisant des entretiens. Ces matériaux préexistants, que l'on peut seulement collecter, réorganiser, mettre en regard, relèvent moins du registre de la preuve que de celui du signe, de l'indice, de la trace pour reprendre la formule de Carlo Ginzburg.

⁴⁴ Jacques Sémelin, « De la force des faibles : analyse des travaux sur la résistance civile et l'action non violente », *Revue française de science politique*, vol. 49 n°2, 1999, pp. 773-782.

Conclusion : L'écriture difficile d'une sociologie historique proche des acteurs

Les différents éléments ont mis en évidence comment j'ai cherché dans ma thèse à construire un objet de recherche à l'entrecroisement d'une analyse critique des traditions de recherche, tant historiques que sociologiques, préexistantes ; de questions nouvelles qui tenaient à la fois aux acteurs spécifiques étudiés (des professionnels de la justice) et au pari d'analyser la Résistance ou du moins des comportements résistants comme une forme d'action collective ; de contraintes induites par les matériaux à ma disposition pour ce faire, essentiellement archivistiques, qui m'ont conduit à délaisser une interprétation en termes de motivation des acteurs pourtant classique dans l'analyse des mobilisations politiques pour préconiser une approche pragmatique, souvent micro-sociologique, fondée sur la reconstitution d'actions et l'analyse fine de textes et de publications comme témoignages de formes particulières d'interactions. Ces différents niveaux d'analyse n'ont pas été sans poser problème. Pour revenir par exemple sur l'absence de travaux historiques portant sur cette résistance particulière, il a fallu reconstituer pas à pas les formes prises par la résistance judiciaire organisée notamment, quels étaient ses chefs, ses orientations, ses liens avec d'autres mouvements. Et ce travail d'établissement « positif » des faits a parfois été difficile à intégrer en tant que tel au travail d'analyse sociologique, comme s'il y avait une « résistance » de l'histoire positive qui ne pouvait être totalement réduite. Cette formule en forme de boutade révèle quelque chose sans doute de la différence d'écriture entre ces disciplines, différence qui est peut-être comme le dit J.-C. Passeron la trace d'une institutionnalisation différente⁴⁵, mais qui renvoie aussi à un régime explicatif plus narratif et forcément diachronique en histoire et explicatif/synchronique en sociologie. Pour résoudre la difficulté d'articulation entre ces deux régimes il m'a semblé que donner toute sa place à la temporalité dans l'analyse sociologique pouvait constituer une solution, par exemple dans l'analyse des formes d'apprentissage individuelles et collectives des possibilités d'actions ouvertes par la profession. Néanmoins, il m'a été difficile d'échapper dans l'écriture même à la succession entre des moments plus « historiques » dans leurs forme qui contrastent avec les analyses plus « statiques » produites par l'analyse sociologique (par exemple à l'occasion des temps d'arrêts que j'ai pu marquer dans l'analyse relativement à tel ou tel document jugé révélateur de logiques sociales d'interactions entre acteurs). Ce sont ainsi les modes d'élaboration de la preuve et les régimes de causalité différenciés induits par la sociologie et l'histoire qui apparaissent mêlés par le biais de l'approche socio-historique.

La question à laquelle il ne m'appartient pas de répondre consiste à se demander si cette forme d'écriture hétérogène constitue une limite de ce

⁴⁵ Jean-Claude Passeron, « Histoire et sociologie : identité sociale et identité logique d'une discipline », in *Historiens et sociologues aujourd'hui*, Journées d'études annuelles de la Société Française de Sociologie, Université Lille I 14-15 Juin 1984, Éditions du CNRS, 1986.

travail, ou bien la marque indélébile du caractère nécessairement hybride de l'alliance entre sociologie et histoire.